

FICHE OUTIL : LA PRÉVENTION DES RISQUES



Développer ses compétences transversales

Qu'est-ce que c'est ?

La prévention des risques professionnels vise à assurer la sécurité des travailleurs et à protéger leur santé physique et mentale. Elle consiste notamment à prévenir et à réduire les risques d'accidents du travail (AT) et de maladies professionnelles (MP). Elle contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la qualité de vie au travail.

C'est une obligation réglementaire dont les principes généraux sont inscrits dans le code du travail et qui s'impose à l'employeur. Il existe plusieurs types de risques professionnels, les connaître permet de mieux agir en prévention :

Risques liés aux conditions de travail physiques

- Risques liés à l'activité physique : TMS, postures sédentaires, heurts, mouvements répétitifs...
- Risques liés au port de charge
- Risques de chutes (de hauteur et de plain-pied).

Risques liés à l'environnement de travail

- Les nuisances sonores
- Les températures extrêmes : chaud, froid.
- Les risques électriques
- Le travail en milieu confiné
- Manipulation de produits chimiques
- Exposition aux radiations (environnements nucléaires)
- Risques liés aux déplacements routiers.

Risques psychosociaux

- Stress,
- Travail isolé, grands déplacements
- Risques liés aux nouvelles technologies : surcharge cognitive, hyperconnexion

Les risques liés à l'activité physique (TMS, postures sédentaires, heurts, mouvements, ports de charge)

- Les addictions
- Les risques biologiques
- Le bruit
- Les cancers professionnels
- Les risques liés aux agents chimiques
- Les champs électromagnétiques
- Les risques chimiques
- Les risques de chutes
- Les risques liés aux déplacements routiers
- Les risques électriques, liés aux incendies et aux explosions
- Les risques liés aux environnements spécifiques (travail isolé, chaud, froid)
- Etc.

À quoi ça sert ?

La prévention permet de répondre à quatre grands enjeux :

- Des enjeux humains : préserver la santé des salariés et leur intégrité physique et mentale ;
- Des enjeux financiers : éviter les coûts liés à un accident ou à une maladie, préserver sa capacité de production... ;
- Des enjeux juridiques : éviter les pénalités et les condamnations ;
- Des enjeux sociaux : améliorer les conditions de travail, réduire l'absentéisme...

Comment on s'en sert ?

Pour être efficace, la démarche de prévention des risques professionnels doit :

- Être organisée, portée par l'employeur et impliquer tous les acteurs de l'entreprise ;
- Concerner l'ensemble de l'entreprise et couvrir l'ensemble des risques professionnels ;
- Tenir compte des spécificités de l'entreprise (taille, moyens mobilisables, organisation, sous-traitance, cotraitance, intérim, filialisation, implantation géographique multiple, présence de tiers externes comme du public ou des clients...) ;
- Être participative et centrée sur le travail réel.

Référence

<https://www.inrs.fr/demarche/fondamentaux-prevention/ce-qu-il-faut-retenir.html>